



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



PV JURY D'APPEL N° 03 EN DATE DU 10/01/2012

Étaient présents : BELGHOUL.M & GOURARA .H. & BAHNAS .N

Ordre du jour :

➤ **AFFAIRES JURY D'APPEL**

AFFAIRE N°09 : appel sur décision du club : M.C.Bethioua.

- ☞ Vu la lettre d'appel de MCB concernant la suspension du manager LABED.M Lic N° 097club MCB.
- ☞ Vu le paiement des droits d'appel.
- ☞ Après étude de dossier du manager LABED.M Lic N° 097du club MCB.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Appel recevable dans la forme et dans le fond.
- Il est infligé une suspension de quatre (04) matchs ferme à partir du 19 décembre 2011.
- Les sanctions financières sont maintenues dans leurs totalités.

AFFAIRE N°10 : appel sur décision du club : O.Maghnia

- ☞ Vu la lettre d'appel de O.Maghnia concernant la suspension infligée au joueur HAZEB.A Lic N°084 du club O.Maghnia .
- ☞ Après étude de dossier du joueur HAZEB.A Lic N°084 du club O.Maghnia .
- ☞ Vu le paiement des droits d'appel.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Appel recevable dans la forme et dans le fond.
- Il est infligé une suspension de deux (02) matchs ferme à partir du 02 janvier 2012
- Les sanctions financières sont maintenues dans leurs totalités.

**TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT
EFFET A COMPTER DU 10-01-2012**

Secrétaire de séance
GOURARA.H.

LE PRÉSIDENT DU JURY D'APPEL
BELGHOUL.M